

Québec, le 18 avril 2016

Objet : Demande d'accès aux documents

Monsieur,

La présente a pour objet le suivi de votre demande d'accès reçue le 22 mars 2016, laquelle concernait l'état d'avancement et les sommes dépensées pour la réalisation de toutes les priorités d'action du Plan Nord 2015-2020, ainsi que les indicateurs de résultats utilisés pour mesurer leur avancement. Cette demande était précisée par une liste de soixante-huit objectifs numérotés de a) à III).

Concernant les priorités d'actions sous la responsabilité des ministères, la Société du Plan Nord a conclu dix ententes relatives à la mise en œuvre du Plan Nord à l'horizon 2035, plan d'action 2015-2020 du gouvernement du Québec. Ces ententes ont toutes été déposées à l'Assemblée nationale par les ministres concernés et sont disponibles dans le site Internet de l'Assemblée nationale au <http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/documents-deposes.html>.

Soulignons que conformément à l'article 21 alinéa 2 de la Loi sur la Société du Plan Nord (RLRQ, c. S-16.011), le ministre concerné est responsable devant l'Assemblée nationale des obligations qui lui incombent en vertu de cette entente.

Concernant les priorités d'action de la Société du Plan Nord, les documents détenus concernent le plan stratégique de la Société du Plan Nord. Conformément aux articles 38 et 39 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1), nous vous en refusons l'accès, jusqu'à ce que la décision finale ait été rendue publique par l'autorité compétente.

Concernant les sommes dépensées, vous trouverez ci-joint un document préparé dans le cadre de l'étude des crédits 2016-2017, afin de répondre à une question générale.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, nous vous informons qu'il vous est possible de demander à la Commission d'accès à l'information de réviser la décision qui vous est communiquée par la présente. À ce sujet, vous trouverez ci-joint une note concernant l'exercice de ce recours.

Je vous prie de recevoir, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

(Original signé)

Julie Sauvageau  
Responsable de l'accès aux documents  
des organismes publics

p. j.